

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ DE VILLEROY**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE Villeroy, dûment convoquée et tenue le 9 décembre 2019, à 19 h 21, à l'École Centrale située au 378, rue Principale, Villeroy.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. Éric Chartier, maire

M. Patrice Goupil, conseiller siège n° 1

Mme Danielle Vachon, conseillère siège n° 3

Mme Roxane Laliberté, conseillère siège n° 4

Mme Mélanie Faucher, conseillère siège n° 5

M. Maxime Bédard, conseiller siège n° 6

Tous, formant quorum sous la présidence de monsieur Éric Chartier, maire.

**ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENTE :**

Mme Joannie Lamothe, directrice générale par intérim

**ÉTAIT ABSENT :**

M. Yvan Paquet, conseiller siège n° 2

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**MOT DE BIENVENUE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Monsieur le maire, Éric Chartier, adresse un mot de bienvenue à l'assemblée et constate qu'il y a quorum. La séance est déclarée ouverte.

**ENREGISTREMENT DE LA SÉANCE**

Monsieur le maire Éric Chartier informe les citoyens présents que la séance du conseil sera enregistrée.

**19-12-263**

**2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ORDRE DU JOUR**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL, LUNDI 9 DÉCEMBRE – 19 H 21

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
  - 1.1 Mot de bienvenue et constat du quorum
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

3. FORMATION D'UN COMITÉ CULTUREL
4. ENTENTE AVEC LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE L'ÉRABLE
5. PÉRIODE DE QUESTIONS
6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de DANIELLE VACHON

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée.

19-12-264

### 3. FORMATION D'UN COMITÉ CULTUREL

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite procéder à la formation d'un comité culturel qui aura comme mandat de planifier et d'organiser des activités à la salle Firmin-Roy ;

CONSIDÉRANT QUE la FADOQ-Villeroy a déposé un projet « Villeroy, un village ouvert » qui a les mêmes objectifs que ceux visés par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QU'afin de ne pas dédoubler les démarches, il est préférable que les deux comités travaillent ensemble ;

Sur proposition de MÉLANIE FAUCHER

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE FORMER un comité culturel composé d'au moins 4 membres de la population ainsi que de la représentante de la culture au sein du conseil municipal, soit Mme Roxane Laliberté ;

QUE la FADOQ-Villeroy désigne 5 membres pour siéger au sein de ce comité ;

QUE le/la président(e) et le/la secrétaire-trésorier(ère) soit des personnes neutres, c'est-à-dire ne siégeant ni sur le c.a. de la FADOQ, ni sur le conseil municipal ;

QU'en cas de non-respect de ces conditions, la Municipalité se retirera du projet et formera son propre comité indépendant.

Adoptée.

19-12-265

**4. ENTENTE AVEC LE SERVICE D'INGÉNIERIE DE LA MRC DE L'ÉRABLE**

CONSIDÉRANT QUE l'entente actuelle avec le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable vient à échéance le 31 décembre 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité doit se prononcer sur le renouvellement ou non de celle-ci ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de l'Érable a déposé une nouvelle entente qui demande une cote part de 10 % pour la Municipalité, avec un droit de retrait possible seulement en 2024 et que les heures travaillées à la conception ainsi qu'à la réalisation des travaux seront facturées selon le nombre réel d'heures consacrées au projet ;

Sur proposition de Roxane Laliberté

Il est résolu à l'unanimité des conseillers et conseillères présent(e)s

DE RENOUVELLER l'entente avec le service d'ingénierie de la MRC de l'Érable ;

D'AUTORISER le maire, M. Éric Chartier et/ou la directrice générale par intérim, Mme Joannie Lamothe, à signer tous les documents nécessaires au renouvellement de cette entente.

Adoptée.

**5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Une seule question a été posée et celle-ci a été répondue.

19-12-266

**7. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Danielle Vachon

QUE la séance soit levée à 19 h 40.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions précédentes.

Adoptée.

---

Éric Chartier, maire

---

Joannie Lamothe, directrice générale par intérim